

# La Belgique compterait encore 1.500 "esclaves modernes"

17/11/14 à 15:32 - Mise à jour à 16:44  
Source : Le-Vif

**Hommes, femmes ou enfants, près de 36 millions de personnes sont victimes d'esclavage dans le monde, et plus de la moitié le sont dans cinq pays: l'Inde, la Chine, le Pakistan, l'Ouzbekistan et la Russie, révèle lundi une organisation de droits de l'Homme.**



Esclaves dans une usine, l'une des formes de "l'esclavage moderne". © iStockPhoto

Selon [une enquête](#) menée par la Fondation australienne [Walk Free](#), "l'esclavage moderne est présent dans l'ensemble des 167 pays" couverts par l'étude: il peut s'agir de traite d'êtres humains, d'exploitation sexuelle, de travail forcé, de servitude pour dette ou de mariage forcé ou arrangé.

L'organisation a comptabilisé 35,8 millions de personnes réduites en esclavage, un chiffre en hausse de 23% par rapport à 2013, non pas à cause d'une explosion du nombre de cas, mais en raison d'une meilleure méthodologie.

L'Afrique et l'Asie rassemblent une grande partie des pays où les "esclaves" sont les plus nombreux.

Cinq pays concentrent à eux seuls 61% des personnes exploitées: l'Inde, où "existent toutes les formes d'esclavage moderne", arrive largement en tête avec 14,3 millions de victimes, devant la Chine (3,2 millions), le Pakistan (2,1), l'Ouzbékistan (1,2) et la Russie (1,1).

## La Belgique et l'Europe parmi les bons élèves

Si l'on examine le pourcentage de la population réduite en esclavage, la Mauritanie connaît la plus forte proportion de victimes d'esclavage moderne (4%). L'esclavage est "héréditaire" et "enraciné dans la société mauritanienne", explique le rapport. Elle est suivie par l'Ouzbékistan, Haïti et le Qatar.

En bas du classement, l'Islande et le Luxembourg sont les deux pays les plus exemplaires, avec moins de 100 victimes chacun. L'Europe représente 1,6% de ces 35,8 millions d'esclaves, avec quelque 566.200 personnes réduites en esclavage, souvent victimes d'une exploitation sexuelle ou économique. Le taux de population le plus élevé se trouve en Bulgarie, avec 0.38% de la population réduite en "esclavage moderne".

Toujours selon cette étude, la Belgique compte environ 1 500 "esclaves modernes", soit 0.013% de la population.

# Des scampis nourris par des "esclaves modernes" vendus en Belgique

BELGA Publié le jeudi 12 juin 2014 à 14h43 - Mis à jour le jeudi 12 juin 2014 à 15h52



## BELGIQUE

Les scampis issus de l'industrie thaïlandaise, et présents dans les rayons de certains supermarchés belges, sont nourris grâce au travail acharné d'"esclaves modernes" exploités dans des conditions déplorables, révèle [un reportage du Guardian](#), évoqué jeudi par les journaux flamands De Morgen, De Standaard et Het Nieuwsblad.

Le reportage du quotidien britannique ([à voir ici](#)) dévoile les conditions de travail de migrants birmans ou cambodgiens, attirés par de fausses promesses vers la Thaïlande, où ils sont en fait vendus à des capitaines de bateaux de pêche. Ces "esclaves modernes" sont ensuite envoyés en mer, parfois pour plusieurs années consécutives. Ils y sont forcés de travailler jusqu'à 20 heures par jour, nourris d'une seule assiette de riz quotidienne et soumis aux coups, parfois mortels, de leur patron. Selon certains témoignages, les esclaves trop malades pour travailler étaient simplement jetés par dessus bord.

Ces pêcheurs récoltent tout ce qui leur tombe sous la main, le poisson non comestible ou de taille trop petite étant broyé et transformé en nourriture pour les élevages de scampis, selon le Guardian. Le groupe Charoen Pokphand (CP) Foods est notamment client de ce genre de capitaines esclavagistes, note la presse belge. Or, des produits CP Foods peuvent être trouvés, ou l'ont été par le passé, dans les rayons belges de certains supermarchés comme Carrefour, Colruyt, Match ou Cora.

La direction française du groupe Carrefour a indiqué mercredi soir au Standaard qu'elle bloquait temporairement les produits CP Foods. Du côté de Colruyt, il a été décidé que le stock restant serait renvoyé.

Oxfam Belgique a réagi jeudi auprès de Belga en affirmant que les révélations du Guardian démontraient la nécessité d'un autre modèle de production alimentaire. "Cela illustre encore une fois la façon dont le modèle de l'agro-industrie se heurte à certaines limites. (...) On est fixé sur une production de masse destinée à l'exportation et au prix le plus bas possible, qu'il s'agisse de scampis thaïlandais, de tomates d'Andalousie ou de soja brésilien", précise Thierry Kesteloot, d'Oxfam-Solidarité. "Il est temps de se rendre compte que la production alimentaire doit suivre d'autres valeurs: un travail équitable, des prix justes, une utilisation durable de la nature et le respect de la biodiversité".

# Un couple accusé d'esclavage moderne à Cavillon

Par **Julien Baldacchino**



INFORMATION FRANCE BLEU VAUCLUSE | Un homme a été mis en examen pour violences volontaires et traite d'êtres humains à Cavillon, dans le Vaucluse. Il avait "acheté" une jeune Ivoirienne pour en faire son esclave à son domicile, n'hésitant pas à la battre à de multiples reprises.

Aucune ambiguïté dans le rôle qui était celui de Charlotte, jeune Ivoirienne de 14 ans, au domicile de ce couple habitant à Cavillon (Vaucluse). L'adolescente accomplissait quotidiennement les tâches ménagères du couple, et allait chercher les enfants à l'école, sans jamais percevoir un salaire.

L'homme, d'origine ivoirienne, et sa femme, française, l'avaient recrutée en septembre dernier, à la suite d'un voyage en Côte d'Ivoire. Près d'Abidjan, Charlotte avait été "recrutée" parmi un groupe d'enfants, puis ramenée en France contre une somme de 4.500 euros.

Chaque jour, elle n'avait pas le droit à l'erreur : tout travail jugé mal fait, toute insolence ou plainte étaient systématiquement punis de coups de ceinturon.

Les brimades ont duré plusieurs mois, jusqu'à mardi dernier. Charlotte, après une ultime punition, s'est enfuie pour se réfugier au commissariat de la ville.

Après l'avoir entendue raconter ses souffrances, les policiers ont interpellé le père de famille. Il a été mis en examen pour violences volontaires, traite d'êtres humains, et écroué.

## Esclavage moderne : un homme condamné à six mois de prison

Par **Julien Baldacchino** ; vendredi 15 mars 2013 22:30

Un homme âgé de 25 ans a été condamné à 18 mois de prison, dont six ferme, pour avoir acheté et employé comme domestique une adolescente ivoirienne, à Cavillon (Vaucluse). La jeune fille s'était rendue d'elle-même au commissariat pour porter plainte. Un autre homme a été condamné pour violences.

L'affaire avait [éclaté le mois dernier](#) : Charlotte, une jeune ivoirienne de 15 ans, se rendait au commissariat de Cavillon, pour se plaindre de violences. La jeune fille vivait en réalité en situation d'esclavage moderne : elle vivait au domicile d'un couple, où elle accomplissait chaque jour les tâches ménagères, sans jamais recevoir de salaire. Ce vendredi, son "employeur" a été condamné par le tribunal correctionnel d'Avignon à dix-huit mois de prison, dont six ferme, pour "*traite d'être humain, violence aggravée, travail dissimulé et aide à l'entrée, la circulation et le séjour irréguliers*". Placé en détention provisoire après son arrestation le 12 février dernier, il est ressorti libre du tribunal, faute de mandat de dépôt. Il devra en outre verser 5.000 euros de dommages et intérêts au Conseil général du Vaucluse, mandataire ad hoc de l'adolescente.

### Trois mois ferme pour violences

La jeune fille avait été achetée en Côte d'Ivoire, pour 4.500 euros, par cet homme, gérant d'une société de nettoyage, et sa compagne, parents de deux enfants en bas âge. Elle était arrivée en France en septembre. Un autre homme, âgé de 31 ans, a été condamné à trois mois de prison ferme pour avoir frappé l'adolescente avec une ceinture.

# Les téléphones intelligents, gadgets indispensables ou forme d'esclavage moderne?

Agence France-Presse (Paris)

04 avril 2011 | 12 h 09



Photo: Archives AFP

**En France, près de 10 millions de personnes sont équipées d'un téléphone intelligent, une innovation technologique et ludique qui peut aussi laisser un arrière-goût amer à certains salariés rendus corvéables à merci par ce «cadeau» de leur employeur.**

**Pour en savoir plus**

[CNRS](#) | [Téléphones mobiles et intelligents](#) | [Technologies de l'information \(TI, TIC et NTIC\)](#)

Il n'est pas de bon ton de critiquer le précieux «joujou» (iPhone, Blackberry, Android, etc.) fourni par le patron. Une avocate travaillant à Paris pour un grand cabinet anglo-saxon, indique ainsi sous le couvert de l'anonymat que dans sa profession, «le téléphone intelligent est quasi obligatoire» et «fait généralement partie d'un ensemble d'objets offerts lors d'une nouvelle entrée en fonction».

Selon elle, avec cet outil, les avocats sont «tenus de répondre à toute heure du jour et de la nuit», et «il est de plus en plus difficile de déconnecter» y compris le soir et le week-end.

Nicole Turbé-Suetens, experte en télétravail du réseau Distance expert, indique que «des salariés commencent sérieusement à songer» à exiger le paiement des heures supplémentaires liées aux téléphones intelligents.

Des actions ont été lancées aux États-Unis, mais pas en France, où il n'y a pas de jurisprudence pour l'heure.

Selon elle, les smartphones sont «une arme à double tranchant», offrant à la fois «liberté car c'est un formidable outil de mobilité», et «dépendance car du fait que les collègues, et surtout le directeur, savent que le possesseur d'un téléphone intelligent peut "travailler" sur son téléphone, ils peuvent céder à la facilité d'en abuser».

Pour Mme Turbé-Suetens, «les dérives atteignent un niveau d'alerte car la vie privée n'est plus respectée dans bien des cas».

Thierry Venin, chercheur au CNRS qui s'apprête à soutenir une thèse sur le lien entre les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le stress au travail, estime qu'«il y a encore un marqueur social de gratification de recevoir un truc un peu à la mode».

En même temps, dit-il, les cadres, même s'ils sont «très ambivalents», les téléphones intelligents étant «très addictifs», font clairement le lien entre téléphones intelligents et stress.

La CFE-CGC a effectué une enquête en novembre 2010 via Opinonway montrant que 28% des cadres disposent d'un téléphone intelligent.

Si 70% d'entre eux disent bénéficier d'un droit à la déconnexion lorsqu'ils sont en congé, le chiffre passe à 64% en week-end et 58% en soirée.

Aussi, le syndicat a réclamé l'édition de chartes sur l'usage de ces outils numériques et le paiement des heures supplémentaires.

M. Venin évoque «un bogue sociétal». Selon lui «avec autant de machines, on devrait tous avoir les doigts de pieds en éventail et jamais on n'a entendu autant de gens se plaindre d'être débordés».

Pour le chercheur, il «semble énorme que le lien ne soit pas fait entre le stress et les TIC, puisque ça a complètement modifié nos façons de travailler».

France Télécom a été la première entreprise à clairement établir ce lien.

Un accord conclu en mars 2010 stipule ainsi qu'afin de prévenir «l'usage de la messagerie professionnelle, le soir, le week-end et pendant les congés, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation à répondre pendant ces périodes».

M. Venin pointe «une inféodation de l'homme à l'outil» et espère que l'avenir va permettre de retrouver "un peu plus de sagesse», même s'il pense qu'«on peut encore faire pire».

Parmi les vices cachés du téléphone intelligent, le chercheur pointe aussi le fait qu'ils peuvent «être détournés par certains employeurs qui en font une "laisse électronique"», utilisant la fonction GPS pour traquer leurs salariés. «Cela touche déjà depuis quelques années les chauffeurs-livreurs et autres VRP "tracés" à la seconde près par leur entreprise», met-il en garde.



# Au Brésil, le gouvernement libère 3 400 esclaves

17 Octobre 2008



- Un coupeur de canne à sucre dans une immense propriété située à 300 km de São Paulo. | Reuters

Lorsque le procureur Raimundo Barbosa a vu arriver l'ouvrier agricole dans son bureau, il a pris peur. Âgé de trente ans, le jeune homme, dont la justice tait le nom, avait sur le corps plus de soixante cicatrices de brûlures au fer rouge. Elles avaient été infligées par son patron lorsqu'il était allé réclamer le paiement de son salaire. Après avoir été torturé pendant plusieurs heures, le travailleur a réussi à s'enfuir pour raconter son histoire. Dépêché dans la *fazenda* -- la propriété agricole au fin fond de l'État du Pará, dans le nord du Brésil -- Raimundo Barbosa a trouvé 35 hommes dormant dans un enclos, à même le sol, avec quelques animaux auxquels ils devaient disputer des restes de nourriture. Il a aussitôt ordonné leur libération.

Exécuté pour l'exemple

Depuis le début de l'année, 87 opérations de police ont abouti à la libération de 3 466 « travailleurs esclaves » au Brésil. Malgré l'abolition de l'esclavage en 1888, le scénario est toujours le même. Un intendant agricole sillonne des villages pauvres de l'intérieur du pays et offre aux chômeurs un travail bien payé. Pour convaincre, il verse une avance et invite le futur « salarié » à fêter cela autour d'une bouteille. La majorité tombe dans le piège et s'embarque dans le camion pour une destination inconnue.

À l'arrivée dans la *fazenda*, la recrue découvre qu'elle a accumulé une dette énorme, constituée par le coût du voyage, de l'hébergement, de la boisson. Dans la *fazenda* coupée du monde, le seul magasin appartient au patron. Les denrées et médicaments y sont plus chers qu'ailleurs, mais ce sont les seuls accessibles. Le travailleur dépense plus qu'il ne gagne, sa dette ne cesse de croître. Le patron ne le paye jamais, arguant que son travail rembourse la dette. S'il tente de fuir, l'ouvrier agricole est rattrapé, battu, torturé, voire exécuté, pour l'exemple.

Premier pays au monde à reconnaître l'existence du travail d'esclaves, le Brésil a libéré plus de 31 000 esclaves modernes depuis 1995. En 2003, le gouvernement a été plus loin en dressant une liste noire : les propriétaires terriens ayant recours au travail d'esclaves n'auront plus droit à aucun crédit bancaire. Le président Lula plaide pour l'expropriation de leurs terres. En vain, cependant. Son projet de loi déposé au Parlement est bloqué depuis quatre ans par le lobby des *fazendeiros*.

Lamia OUALALOU.

# Pour l'abolition de l'esclavage moderne des travailleuses domestiques au Sénégal

27 MAI 2013 10 H 27 MIN

Au Sénégal nous aimons pointer du doigt la Mauritanie où, malgré l'abolition officielle de l'esclavage, les haratines continuent de subir le tâcheronnat, terme politiquement correct pour désigner leur servitude. Mais si on regarde chez nous, dans nos maisons, on se rend vite compte que le traitement réservé à nos Mbindaan, s'apparente à une forme d'esclavage moderne qu'il urge d'abolir.



## **Le faux choc de l'affaire des Mbindaan de Mame Fatim Guèye, ambassadrice déléguée du Sénégal auprès de l'Unesco.**

La supposée affaire d'esclavage moderne concernant Mme Mame Fatim Guèye, fille de Mme Aminata Tall (Présidente du Conseil Economique, Social et Environnement du Sénégal) et ambassadrice déléguée du Sénégal auprès de l'Unesco, appelle à plaider la cause de nos sœurs sénégalaises qui travaillent en tant que Mbindaan (Bonne : employée domestique bonne à tout faire). Si les faits reprochés à Mame Fatim GEYE sont avérés (ce qui mériterait des sanctions en France comme au Sénégal), les sénégalais ne devraient pourtant pas s'alarmer de leur gravité. Tous les jours, dans nos villes, nous voyons des pires traitements infligés à des femmes domestiques mal payées et mal aimées. Elles sont quotidiennement chargées comme des mules par des employeurs profiteurs, traitées comme des esclaves par les plus impétueux. Leur supplice n'alarme personne.

Au Rond-point Liberté 6 à Dakar, du côté gauche des deux voies qui mènent à la VDN, elles sont recrutées en plein jour, à deux mètres des excréments laissés par les chevaux parqués derrière la station d'essence, au vu et au su de tous, sans aucune formalité garantissant leurs droits, ni leur sécurité. Quant on passe devant elles, on peut lire dans leurs yeux la tristesse et l'angoisse qui hantent leur attente.

Comme disait Montesquieu, « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites » (De l'Esprit des Lois). Pour un juste équilibre, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir. Cela est vrai pour le respect des citoyens dans une démocratie ; c'est aussi vrai pour le respect des travailleuses domestiques par leurs employeurs. Il faut donc que l'Etat encadre et contrôle le pouvoir des employeurs sur leurs domestiques. Il ne s'agit pas de remettre en cause la flexibilité contractuelle qui caractérise ce domaine. On ne saurait appréhender ces rapports de travail avec les dispositions classiques du code du travail. Il s'agit de poser des règles minima à respecter et des bornes à ne pas franchir, pour préserver la dignité de ces sœurs qui ont fui la dèche dans leurs villages pour trouver en ville des moyens de survie. Encore que, une partie d'entre elles, est bien citadine.

## **Une servitude à peine voilée**

Les Bonnes au Sénégal sont souvent victimes de maltraitance et de mépris. Quant elles débarquent de leurs villages, on les regarde comme des pestiférées. Quand on les recrute comme domestiques, elles sont souvent mal nourries et mal logées. Quand on les fréquente dans le quartier, on les considère comme des has been. Quant on veut se débarrasser d'elles, on les accuse à tort de tous les torts.

Parmi elles, certaines sont moins bien traitées que les esclaves domestiques issues de la traite négrière en Amérique. Celles-là, on les nourrissait, on les habillait, et on leur donnait le temps de se reposer. Il existe des similitudes entre les clichés dont souffraient celles-là il y a trois siècles, et ceux dont souffrent celles-ci au 21ème siècle : Quand la Bonne est trop noire, c'est parce qu'elle est sale ; quand la Bonne est trop belle, elle détournera le mari de la maîtresse ; quand la Bonne est trop « bonne », on peut abuser sexuellement d'elle ; quand la Bonne est violée par le maître de la maison, c'est elle qui l'a provoqué ; quand la Bonne est bien payée, elle aspirera à la liberté ; quand la Bonne est enceinte, elle devient improductive et il faut immédiatement la licencier ; quand un bijou de la maîtresse disparaît, c'est la Bonne qui l'a volé ; quand la Bonne s'habille d'elle-même, c'est la ringardise personnifiée ; quand la Bonne exige son salaire, elle fait de la rébellion. Au final, à part bonne à tout faire, la Bonne est tout sauf bonne.

Dans nos foyers sénégalais, cela ne choque pratiquement personne que la Bonne soit tenue d'accepter les surplus de travail sans surplus de salaire ; que la maîtresse de maison puisse diminuer arbitrairement son salaire ; qu'elle n'ait pas de pause de travail, qu'elle n'ait pas le droit de tomber malade et qu'elle doive, si ça lui arrive, venir quand même travailler au risque d'être licenciée et remplacée le jour même sans aucun avertissement ; qu'elle puisse être remerciée parce qu'elle aura fait une sieste en même temps que le reste de la famille. On entend souvent dire : « ana mbindaan ak sieste ? ki fouy na dé ! » (Pour dire qu'une Bonne qui fait une sieste est effrontée)

La Bonne est la bonne à tout et la Bonne pour tous. Chaque membre de la famille, même les bambins, peut lui donner des ordres. Et ces ordres sont parfois contradictoires. Elle devient alors le souffre-douleur de la famille et le bouc-émissaire de leurs crises d'humeur. Certains couples, respectables vus de l'extérieur, n'ont aucun scrupule à demander à leur Bonne de laver leur linge intime : le caleçon de monsieur ou la culotte de madame. C'est dégradant !

Il arrive souvent que la Bonne retourne au village, non pas avec le pactole rêvé en venant travailler en ville, mais avec un bébé issu d'une grossesse non désirée. Soit parce qu'elle a été victime d'un viol domestique ou victime d'un maître Tartuffe qui a profité de sa naïveté, soit elle a succombé à la tentation de l'argent facile pour améliorer son sort et celui des siens. Parfois ce bébé n'arrivera jamais au village, parce que la Bonne aura avorté ou jeté le nouveau-né dans une benne à poubelle, pour éviter de perdre son boulot ou de subir le déshonneur qui l'attend au village. Et quand cela arrive, la population sénégalaise, avide de faits divers et adepte du voyeurisme, va crier au scandale et à l'infamie. Alors qu'elle est la complice indirecte de cet acte abominable.

Avec leurs modiques salaires, les Bonnes sont obligées de vivre dans des taudis insalubres et précaires que des dakarois nomment ironiquement des Sensala, en référence aux hangars réservés au logement collectif des esclaves qui travaillaient dans les fabriques et plantations de canne à sucre au Brésil. Là aussi, elles sont condamnées au pilori, par des marchands de sommeil qui leur louent au prix fort des immeubles en chantier ou des baraquements pourris, infestés de rats et autres bestioles. Pour manger le soir, elles sont souvent obligées d'attendre les restes données par les familles d'à côté. Pour payer le loyer avec leurs maigres revenus, elles sont obligées de se mettre à plusieurs dans une chambre, avec les méfaits de l'insalubrité et de la promiscuité. Le paradoxe est que ce sont ces mêmes dakarois qui les incitent à la débauche, en leur proposant d'arrondir leurs fins de mois avec des relations sexuelles tarifées. Dans certains quartiers de Medina, Grand Dakar, Khar Yalla, Grand Yoff, Rebeuss, Thiaroye, ou Yeumbeul, ce n'est plus un tabou.

## **Une particularité sénégalaise qui requiert une solution sénégalaise.**

Si la question des Mbindaan demeure entière, ce n'est pas par manque de cadre légal relatif au travail domestique. Nous avons un code du travail qui fait partie des meilleurs dans la sous-région. Qui plus est, le Sénégal est membre de l'Organisation internationale du travail depuis son accessio...

Source : dakaractu.com

# Le grand retour de l'esclavage

L'esclavage a été aboli dans quasiment tous les pays du monde. Il est pourtant loin d'avoir disparu. Le phénomène est-il aujourd'hui plus important qu'hier ?

**Abolition**

Publié le 31 Décembre 2012

image: <http://www.atlantico.fr/sites/atlantico.fr/files/styles/une/public/images/2014/04/rtr9f92.jpg>



Crédit Reuters

En Inde, alors que la classe moyenne représente 30% des 1,2 milliard d'habitants, de plus en plus d'aides domestiques sont réduites à l'esclavage. Les abus sur les migrants issus d'Afrique, du Moyen-Orient et d'autres régions de l'Asie du Sud sont de plus en plus fréquents.

Tant qu'il n'y aura pas de régulation pour régir les agences de placement de travailleurs domestiques, trafiquants et employeurs pourront continuer à agir en toute impunité. [Selon un article de l'agence de presse Reuters](#), les aides domestiques en Inde sont estimées à 90 millions de personnes.

Si aucun chiffre fiable n'est disponible quant au nombre de travailleurs victimes de trafic, le gouvernement estime que 126 321 enfants ont été sauvés de la servitude en 2011/2012, soit une augmentation de 27% par rapport à l'année précédente.

Selon les activistes, si l'on inclue les femmes de plus de 18 ans, les chiffres pourraient atteindre des centaines de milliers.

---

Incontestablement. Dans son dernier rapport annuel, le département d'Etat américain évalue à 27 millions de nombre d'esclaves dans le monde. Pour l'Organisation internationale du travail, ce sont 21 millions de personnes qui seraient victimes du travail forcé. Et l'Union européenne considère que 5,5 millions d'enfants seraient concernés. Les économies développées compteraient au moins 1,5 millions d'esclaves.

L'esclavage constitue selon l'ONU le 3ème trafic mondial le plus lucratif. Il générerait ainsi entre 25 et 30 milliards d'euros de bénéfices par an dont il est extrêmement difficile de dire à qui, outre qu'il s'agit de réseaux mafieux, et quoi ils profitent concrètement.

## Quelles formes l'esclavage prend-il aujourd'hui ?

On distingue :

- l'esclavage à des fins sexuelles qui concerne des femmes et des enfants, enlevés ou/et trompés par des réseaux mafieux en vue de les prostituer. Il s'agit de la forme la plus visible.
- le travail forcé qui concerne des personnes contraintes sous la menace d'effectuer des travaux difficiles dans des conditions dangereuses sans rétribution et étant soumises à des menaces et des violences. Les enfants réduits à la mendicité rentrent dans cette catégorie. Ainsi que l'esclavage domestique qui s'organise soit par le biais d'agences qui recrutent des domestiques aux Philippines, au Sri Lanka, en Inde ou en Afrique de l'Est pour les pays du Proche et du Moyen Orient, soit directement, par exemple en Afrique de l'Ouest ou du Nord où de très jeunes filles, presque des enfants, sont mises en servitude. Un phénomène auquel les pays développés n'échappent pas. Ni aucune classe sociale. En France, par exemple, seuls 20% des cas de traite d'êtres humains sont le fait de personnels diplomatiques ou de riches nababs ;
- l'esclavage pour dettes qui concerne les personnes qui s'endettent pour payer leur logement, des soins ou des médicaments pour leurs enfants, leur passeur etc. et qui, ne parvenant jamais à rembourser leur créancier, tombent en situation d'esclavage – situation dont leurs enfants héritent par la suite ;
- l'esclavage traditionnel qui existe encore dans quelques pays comme la Mauritanie qui ne l'a aboli que partiellement qu'en 1981 ;
- les enfants soldats ;
- le trafic d'organes ;
- les mariages serviles qui concernent les jeunes filles mariées qui ne servent que de domestiques à la famille.

## Comment expliquer cette recrudescence ?

Les candidats à une vie meilleure sont de plus en plus nombreux et de plus en plus vulnérables. Prêts à croire toutes les promesses et à tout pour trouver un travail qui les sortira de la misère, ils constituent des cibles faciles et abondantes pour le trafic d'êtres humains. D'autant que la prévention dans les pays d'origine est largement insuffisante. Difficile en effet de faire entendre à des personnes désespérées que leur sort pourrait être pire ailleurs.

## Comment dans ces conditions lutter efficacement ?

Si le volet prévention est fondamental, il ne suffit pas. Il faut également assurer la protection des victimes et punir les responsables. Or le défaut de prise de conscience de l'ampleur du phénomène constitue un frein à la mise en place de politiques réellement efficaces. La France s'est dotée en 2007 d'une législation contre la traite des êtres humains qui prévoit



notamment des dispositifs de protection des victimes mais elle n'est pas appliquée. Pourtant les cas ne manquent pas – on estime à plusieurs milliers le nombre de cas d'esclavage domestique sur le territoire. Le Comité contre l'esclavage moderne a aujourd'hui la charge de 123 personnes. Depuis 1999, nous avons accompagné plus de 160 procès devant toutes les juridictions. Mais les tribunaux ont tendance à considérer ces cas sous le prisme de l'emploi d'une personne en situation irrégulière et évitent de les faire entrer dans le cadre de la traite des êtres humains. Et quand ils le font, les peines sont très faibles – il y a deux ans, un couple reconnu coupable à Lyon n'a été condamné qu'à un an de prison avec sursis. Insuffisamment formés, policiers et les magistrats butent sur la difficulté pour les victimes d'apporter des preuves de faits qui se produisent bien souvent à huis clos. Et le droit français ne définit ni la servitude, ni le travail forcé. Ce qui pose problème et a valu à la France une condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme en octobre dernier.

Réseau scientifique de recherche et de publication :

<http://reseau-terra.eu/article766.html>

"Flexi-insécurité dans un secteur en tension : processus de segmentation statutaire et ethnique du marché des saisonniers étrangers dans l'agriculture"

Résumé

L'utilisation de saisonniers étrangers dans l'agriculture française comme variable d'ajustement du secteur de l'emploi agricole, est une donnée ancienne si l'on considère le nombre et l'origine des salariés introduits par l'Office National de l'Immigration depuis sa création en 1945. On dénombrait 11 542 saisonniers en 1946 (10 880 belges et 662 italiens), jusqu'à 138 300 en 1972 (dont 598 belges, 482 italiens, 130 407 espagnols, 8 626 marocains, 2 837 portugais et 1 145 tunisiens) avant de décroître à 7 187 en 1999. Après la fermeture des frontières en 1974, l'Office des Migrations Internationales est devenue la seule filière légale d'introduction des travailleurs étrangers en France. Les contrats OMI se généralisent en Provence, aboutissant à une véritable zone de non-droit dans les principales activités agricoles maraîchères, arboricoles, fourragères ou viticoles.

# Ikea a fait travailler des prisonniers politiques dans une de ses usines de l'Allemagne de l'Est

PAR MYLÈNE VANDECASTEELE · 05 SEPT. 2011



**L**a chaîne de télévision allemande WDR vient de révéler qu'Ikea avait noué des liens avec le régime communiste de l'Allemagne

de l'Est dans les années 1970, qui lui avaient permis de faire travailler des prisonniers pour fabriquer des canapés.

L'usine de Waldheim était bâtie à proximité d'une prison d'où étaient issus les détenus contraints de travailler sans rémunération dans les ateliers du géant du meuble. Dans un dossier de la Stasi, Ingvar Kamprad, le fondateur d'Ikea était cité, affirmant qu'il n'était pas au courant que ses usines avaient employé des prisonniers, mais que dans l'hypothèse où elles l'auraient fait, cela aurait été « pour le bien de la communauté ».

Du temps de la République Démocratique d'Allemagne (RDA), jusqu'à 20% des détenus des centres pénitentiaires pouvaient avoir été emprisonnés pour des raisons politiques. Hans Otto Klare avait été l'un d'eux. Il avait été envoyé à Waldheim pour avoir tenté de fuir en Allemagne de l'Ouest. Il était employé à fabriquer des charnières et d'autres composants pour les meubles. « Notre équipe de travail vivait à l'étage supérieur de l'usine, avec les fenêtres occultées », a-t-il expliqué à WDR. « Les machines étaient au rez-de-chaussée, et on ne vous accordait que très peu de repos. Sur le sol de l'usine, vous n'aviez rien pour pouvoir vous assoir correctement, et il n'y avait ni protections auditives, ni gants. Les conditions y étaient plus primitives que dans le reste de la RDA. [C'était du travail d'esclave](#) ».

Sabine Nold, une des porte-parole de la société Ikea, n'a pas commenté ces informations, si ce n'est pour observer que les pratiques de la société avaient changé sur les 25 dernières années. La compagnie s'est défendue d'avoir eu connaissance de l'utilisation de prisonniers, et s'est déclarée désolée pour le cas où cela s'avèrerait exact.

Kamprad a créé Ikea en 1943, alors qu'il n'avait que 17 ans. En 1994, il avait été rendu public qu'il avait brièvement rejoint un mouvement fascisant en 1942, le Nouveau Mouvement Suédois.

Quelle que soit sa forme, servitude, traite ou esclavage, le travail forcé touche souvent les plus vulnérables: femmes et enfants contraints à la prostitution, migrants pris au piège de la servitude pour dette, ouvriers clandestins, tous retenus par des moyens illégaux.

### *Faits et chiffres sur le travail forcé*

---

- Près de 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé – 11,4 millions de femmes et de filles et 9,5 millions d’hommes et de garçons.
- Près de 19 millions d’entre elles sont exploitées par des particuliers ou des entreprises privées et plus de 2 millions par un Etat ou des groupes rebelles.
  - Parmi celles qui sont exploitées par des particuliers ou des entreprises, 4,5 millions subissent une exploitation sexuelle forcée.
  - Dans l’économie privée, le travail forcé génère 150 milliards de dollars de profits illégaux par an.
    - Le travail domestique, l’agriculture, la construction, la production manufacturée et le spectacle figurent parmi les secteurs les plus concernés.
- Les travailleurs migrants et les populations indigènes sont particulièrement vulnérables au travail forcé.

Source ILO.

<http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm>

## France : Plus de 200 cas d'esclavagismes modernes sont signalés chaque année



**Si l'esclavagisme tel qu'il a été pratiqué dans le passé est devenu illégal depuis 1815 en France, de nouvelles formes d'asservissement ont fait leur apparition dans le pays. Des mineures, souvent africaines, sont employées telles des esclaves. Plus de 200 cas sont signalés chaque année au Comité de lutte contre l'esclavage moderne.**

La France ne dispose pas d'un « législatif et administratif permettant de lutter efficacement contre la servitude et le travail forcé. » En d'autres termes, contre l'esclavagisme. C'est ce que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) reprochait à notre pays jusqu'à hier, date à laquelle le Parlement a créé un crime de « réduction en esclavage. » Car l'esclavagisme existe bel et bien en France. Si les statistiques sont encore floues sur le sujet, la présidente du Comité de [lutte](#) contre l'esclavage moderne, Sylvie O'Dy, indique recevoir plus de 200 signalements par an. « Les victimes sont très souvent [mineures](#) et viennent principalement d'Afrique de l'Ouest », décrit-elle à l'AFP, ajoutant que celles-ci « espèrent trouver en France une vie meilleure. C'est une population vulnérable et qui ignore la plupart du temps tout de notre pays et de ses lois. Elles sont donc des proies faciles pour des gens sans scrupules. »

**« On peut introduire le mot "esclavage" dans le droit pénal d'aujourd'hui sans commettre d'anachronisme »**

Mais en 2013, qu'est-ce que l'esclavagisme ? Dans "Le Monde", Rebecca J. Scott, professeur d'histoire et de droit à l'université du Michigan, se pose deux questions à ce propos : « Le terme "esclave" doit-il être limité aux relations de propriété sur des personnes, découlant de la traite des Noirs ? Faut-il restreindre notre perception historique de l'esclavage au monde des plantations de coton, de sucre et de café, qui exploitait des êtres humains sous prétexte que leurs maîtres en étaient "propriétaires" ? » A ces deux questions, le quotidien répond "non", expliquant qu'historiens et juristes sont « convaincus que l'on peut introduire le mot "esclavage" dans le droit pénal d'aujourd'hui sans commettre d'anachronisme. » La France a été condamnée deux fois par le CEDH, qui lui a reproché de ne pas lutter contre l'esclavagisme. Lors de la deuxième condamnation, en octobre dernier, la Cour avait été saisie par deux orphelines tutsies du Burundi, que leurs oncles et tantes avaient forcé à l'esclavagisme pendant quatre ans.

**« Maintenir une personne dans un état de sujétion continue »**

L'esclavagisme moderne, décrit Rebecca J. Scott, ce sont « ces jeunes femmes, "petites bonnes" souvent étrangères, qui travaillent sans salaire et sans horaire défini pour garder des enfants, faire la cuisine et le ménage. » Dans l'amendement créant le crime d'esclavage, et de servitude, il est indiqué que « le fait d'exercer sur une personne les attributs du droit de propriété ou de maintenir une personne dans un état de sujétion continue en la contraignant à une prestation de travail ou sexuelle, ou la mendicité ou à toute prestation non rémunérée » est un crime. Il est puni de 15 ans de prison. Voire 20 ans si la personne est mineure, récente [immigrée](#) ou jugée vulnérable. Cet amendement reprend en partie le droit international, qui définit l'esclavagisme depuis 1926 comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux. »



## Un reportage dérangeant

Le journal britannique The Guardian a publié le 7 février un article ainsi qu'un reportage vidéo d'une dizaine de minutes sur les conditions de vie et de travail des saisonniers immigrés dans les serres de plastiques de la province d'Almeria. [1]

Le journal indique que les conditions de travail dans lesquels travaillent de nombreux migrants correspondent à la définition que fait l'ONU de l'esclavage moderne.

Les principales conclusions que tire la journaliste Felicity Lawrence sont :

- Que les conditions de vie travailleurs immigrés sont infrahumaines, ils vivent dans des chobolas et cortijos sans sanitaires ni accès à l'eau potable.
- Que les salaires sont généralement inférieurs à la moitié du minimum légal.
- Que les travailleurs sans papiers sont menacés d'être dénoncés s'ils se plaignent.
- Qu'il existe une réelle situation de ségrégation spatiale qui confine les travailleurs immigrés à la zone des invernaderos (serres de plastiques).

Spitou Mendy, porte parole du SOC (Sindicato de Obreros del Campo) d'Almeria apparaît dans le documentaire et est cité dans l'article, il dénonce ces conditions de vie et de travail et appelle à une prise de conscience collective afin que cela cesse.

## Un déni total de la situation.

Le 17 février le quotidien local La Voz De Almeria publie un article dénonçant les propos du Guardian comme étant faux, infondés et stéréotypés.

L'accusation repose principalement sur le fait que la journaliste Felicity Lawrence, ne base ses propos que sur les dires du SOC, de la Croix Rouge, de Sœurs (las Hermanas Compasivas de la Caridad de San Isidro) et de deux professeurs de l'Université d'Almeria, José Angel Aznar et Juan Carlos Checa, ce qui est déjà pas mal. Il est vrai qu'aucune entreprise ni organisation agricole n'est citée ou n'apparaît dans l'article, c'est peut-être qu'aucune ne joue le jeu, et que par ailleurs elles ont déjà les appuis politiques et médiatiques de leur côté, il était temps qu'un média important mette un projecteur sur ce qui se passe à Almeria.

Aucun autre argument, aucune donnée chiffrée n'apparaît dans l'article afin de démentir les propos du Guardian, ils ne font que paraphraser l'article britannique comme s'il était évident aux yeux de tous que ça ne pouvait être qu'un tissu de mensonges trop gros et caricaturaux pour être vrai. Pourtant ça l'est et ce n'est que le minimum de ce qui peut être dénoncé. Par ailleurs la Voz de Almeria a mis en photos, afin d'illustrer l'article, les portraits des immigrés ayant témoigné et celle de Spitou Mendy, or cela n'a aucun rapport avec l'article qui s'en prend au média anglais, mais permet de mettre au grand jour et criminaliser ceux qui ont osé parler.

Le 18 février la Voz de Almeria publie huit pages sur la question, les organisations d'agriculteurs sont indignées, elles ont peur pour leur commerce. L'organisation interprofessionnelle Hortyfruta annonce qu'elle a commencé à travailler dans une campagne publicitaire aux Royaume Uni afin de démentir les propos du Guardian. Ils ont fait parvenir aux cinq grandes chaînes de distribution britanniques, ainsi qu'au quotidien un écrit appuyé par les chiffres de la Sécurité Sociale sur l'état des contrats effectués dans le secteur horticole d'Almeria. Selon Hortyfruta on ne peut pas parler d'esclavage étant donné que les salaires sont régis par la Convention Collective du travail dans le secteur agricole.

Selon Manuel Gardena, président de l'organisation patronale Coexphal, il n'y aurait aucun cas où les agriculteurs payent moins de 40€ la journée à ses travailleurs et qu'il est honteux de dire qu'ils sont payés 20€ la journée. Moi, présente à Almería depuis seulement quelques mois j'en ai une liste entière.

Selon une autre organisation agraire, la Coag, pourtant membre de la Via Campesina [2], cet article est « morbide » et « à sensation », les témoignages de la vidéo ne seraient pas représentatifs par exemple des travailleurs immigrés régularisés qui sont intégrés à la société et qui vivent dans des conditions « acceptables ». Que « ce type d'information déstabilise le climat de convivialité et respect qu'il existe entre les populations immigrées et autochtones. Il y a plus d'exemples d'intégrations que de racisme. S'ils

investiguaient un peu plus ils pourraient se rendre compte de la chaleur humaine de la part de familles d'agriculteurs qui depuis de nombreuses années protègent des personnes immigrées et leurs familles. » Francisco Vargas, président de Asaja (autre organisation agraire), rappelle que l'agriculteur d'Almeria emploie toujours de la main d'œuvre légale, et se plaint du fait que certains soient ingrats parce qu'ils devraient soutenir la terre qui leur a donné à manger. Selon eux, il s'agit d'une attaque stratégique, il y aurait beaucoup d'intérêts à nuire à l'agriculture d'Almeria.

Huit journalistes, assez représentatifs de la presse espagnole (CanalSur, El Mundo, ElPaís...), prennent la parole. Ils ont tous le même discours, les propos de The Guardian sont faux et il s'agit d'une stratégie politique et économique préméditée derrière laquelle se cache d'importants lobbys afin de faire baisser les prix ou encore de favoriser des pays concurrents.

## Almeria au cœur d'enjeux diplomatiques.

Durant toute cette controverse l'affaire est présentée comme diplomatique, il s'agit de l'Angleterre qui s'en prend à l'Espagne et non pas d'une journaliste (bien qu'elle soit aussi attaquée personnellement) effectuant un reportage critique sur les conditions de travail dans une partie du monde. Beaucoup répondent des choses du type « on pourrait faire la même chose avec vos pakistanais, méprisés et payés trois sous ».

Le secrétaire provincial de la Coag, Andrés Gòngora, a déposé le 17 février durant sa réunion avec le subdélégué du Gouvernement à Almeria, Andrés Heras, une plainte formelle auprès de The Guardian. La Coag exige que le Gouvernement espagnol, ainsi que le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassadeur d'Espagne en Angleterre agissent face à cette nouvelle attaque contre l'agriculture espagnole. L'organisation agraire demande à ce que les autorités espagnoles réclament une rectification de la part du quotidien. Le subdélégué Heras, s'est engagé à appuyer la demande de la Coag avec un rapport dans lequel seront démentis les propos du Guardian.

Le PP (parti populaire) s'est introduit dans le débat, les députés nationaux et les parlementaires andalous du PP d'Almeria vont présenter des initiatives au Congrès et au Parlement Andalou, afin de défendre l'agriculture d'Almeria, de défendre « la qualité de sa production, les efforts de nos agriculteurs, de son respect total à la légalité et à la sécurité alimentaire maximum avec laquelle on travaille dans notre agriculture », ainsi s'est exprimé Rafael Herando qui exige que le gouvernement et l'Assemblée mettent en place les procédures nécessaires pour défendre l'agriculture d'Almeria devant ces attaques préméditées, dans ce cas, un reportage de The Guardian avec la collaboration de syndicats.

Toute cette affaire montre combien l'administration locale, les médias et le gouvernement continuent de supporter et sont impliqués dans ce qui est appelé le modèle agro-industriel d'Almeria et dans ce qu'il génère : beaucoup de bénéfices pour les gros entrepreneurs, une pression économique constante pour les petits agriculteurs qui à son tour engendre l'exploitation des plus démunis, les travailleurs migrants saisonniers.

### NOTES

[1] <http://www.guardian.co.uk/business/...>

[2] <http://viacampesina.org/fr/>